



LETTRE D'INFORMATION CRISE SANITAIRE COVID 19 N° 2



Cette lettre est diffusée aux abonnés mensuel du bulletin municipal d'informations par internet, il n'y a pas de distribution dans les boîtes à lettres pendant le confinement. Aussi faites-le savoir autour de vous, Pour ceux qui ne se seraient pas inscrits à la réception de notre bulletin mensuel par internet, transmettez leurs cette newsletter et dites-leurs qu'ils peuvent s'inscrire en envoyant un mail à contact@mesnardlabarotiere.fr.

Vous trouverez aussi le détail de toutes ces informations sur le site de la commune :

- <http://www.mesnard-la-barotiere.fr/>, n'hésitez pas à le consulter régulièrement, rubrique « actualités »

● **Fonctionnement de La mairie :**

La mairie est fermée au public, sauf sur rendez-vous pour des besoins urgents. Téléphone 02 51 66 02 74. Vous pouvez aussi joindre la mairie par mail à : mairie@mesnardlabarotiere.fr ou déposer des documents dans la boîte à lettres devant la mairie. L'accueil téléphonique est assuré les : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

● **Arrêtés préfectoraux liés au COVID-19 :**

Pas de nouvel arrêté depuis la lettre n°1 Vous pouvez les consulter sur le site internet, rubrique « Actualités » ou par le lien ci-dessous :

- <https://www.mesnard-la-barotiere.fr/actualites/acces-lac-de-la-tricherie-interdit-covid-19/>

Ces arrêtés concernent les accès interdits aux cours d'eau, lacs, plans d'eau et leurs abords, aux parcs, jardins publics et aires de jeux et aux accès et circulation interdits en forêts publiques ou privées

Pour le dé-confinement du 11 Mai, les informations ne nous sont pas parvenues à ce jour, ce sera l'objet d'un prochain numéro de cette lettre.

● **Masques :**

La communauté de communes du pays des Herbiers, en lien avec le conseil départemental, doit fournir un masque par habitant de chaque commune. Seulement l'arrivage de ces masques, en tissu lavable et réutilisables, homologués, est annoncé pour un échelonnage entre le 7 Mai et le 19 Juin. Une grande partie devrait être là pour le 11 Mai, (700 pour Mesnard). Ou peut-être la totalité, nous ne le saurons qu'en dernière minute.



Si cette 1^{ère} livraison s'avérait incomplète, nous avons choisi de servir d'abord par tranches d'âge en commençant par les plus âgés, ce sera fait par distribution dans les boîtes à lettres par les élus municipaux, normalement, entre le 9 et 11 Mai. Si certains ne souhaitent pas en recevoir, parce ce qu'ils en ont déjà ou s'en sont fabriqués, par exemple, merci de prévenir la mairie, tél : 02.51.66.02.74 ou par mail : mairie@mesnardlabarotiere.fr.

De la même façon, parmi ceux qui ne pourraient éventuellement ne pas être servis à cette 1^{ère} distribution et qui en auraient un besoin impératif dès le 11 Mai : personnes souffrant d'une pathologie, personnes en précarité, devront contacter la mairie de la même manière, afin que nous puissions prendre leur situation en compte.

● Infos municipales :

Les sentiers pédestres de la commune et parkings enherbés de La Tricherie, seront fin prêts pour les premières balades après le déconfinement, (**balades bien sûr dans le respect des gestes et distances barrières**). Les agents et l'entreprise Bossard s'y emploient. **La plage quant à elle demeurera fermée au moins jusqu'au 2 juin 2020, comme cela a été annoncé par le 1^{er} ministre.**

Les autres espaces verts ne seront peut-être pas tous « passés chez le coiffeur » et les haies et autres plantations entretenues car il y a beaucoup de travail à cette époque en ce domaine et nos agents eux aussi ont travaillé en équipe réduite et en temps restreint pendant le début de ce confinement. Nous vous demandons un peu de patience.

● Saison touristique :

Les annonces du premier ministre peuvent laisser entrevoir que la saison à La Tricherie pourrait peut-être reprendre en juillet-août, mais là aussi il faut rester prudent et attendre les prochaines décisions gouvernementales et préfectorales.

● Commerces de proximité, entreprises :

Les commerces qui étaient fermés jusqu'alors vont rouvrir à compter du 11 Mai, sauf les bars restaurant, notamment le salon de coiffure « Bigoudis'Pub », dont nous avons connaissance à ce jour, prise de rendez-vous uniquement par téléphone.

Commerçants, artisans, entrepreneurs individuels, auto entrepreneurs, vous pouvez, peut-être percevoir une aide financière en raison de votre perte d'activité liée à la crise sanitaire. Petits commerces, des aides aussi viennent d'être instaurées au niveau de la communauté de communes pour aménager et équiper votre local pour le respect des gestes barrières. Une seule adresse pour vous renseigner et faire votre demande : le guichet unique économique de la communauté de communes :

- <https://www.lesherbiers-developpement.com/covid-19-soutien-aux-entreprises/>

● Agriculture :

En cette période de confinement liée au Covid-19, l'alimentation des populations reste vitale. Le milieu agricole s'est mobilisé pour continuer à nous nourrir, merci aux agriculteurs et tous les partenaires de la chaîne alimentaire.

● Les Déchetteries :

A ce jour, seule la déchetterie des Herbiers reste ouverte et seulement pour les déchets verts des particuliers.

A partir du 11 mai, seule la déchetterie des Herbiers sera ouverte pour tous les déchets, aux horaires habituels. Les déchetteries des autres communes ne pourront rouvrir qu'à partir du début juin, espérant alors que l'affluence sera moindre pour permettre l'organisation sanitaire nécessaire.



● Ecole, centre périscolaire, restaurant scolaire :

Pas d'informations à ce jour, l'Ecole Saint Charles et Familles Rurales informeront les parents et nous relayerons ces informations quand elles seront connues.

● Informations utiles diverses :

La Communauté de communes vient de publier un bulletin d'information COVID-19, voici le lien pour le consulter :

https://fr.calameo.com/read/0046161154c361c5fc94a?fbclid=IwAR3u1QbCR374pKTYjbZUeWjd6MqA6Ycjl6leZgv44PaHQL_ZWjIRITEDcE

Le Pays des Herbiers vient de diffuser une liste de producteurs locaux de notre territoire est diffusée sur les réseaux sociaux notamment sur Facebook.

Voici le lien : <https://www.facebook.com/167123459997552/posts/2988132561229947/>

Le 11 Mai correspond à la date d'un dé-confinement progressif et il nous faudra rester vigilant et très prudent. D'ici là le mot d'ordre est Restons chez nous, pour réussir le dé-confinement, il faut d'abord réussir le confinement.